Votre interlocuteur
M. Florent MAUDOUX
Memento Mori patrimoine
+33671202071
mementomori.patrimoine@gmail.com

Mémento Mori
PATRIMOINE
Création · Optimisation · Transmission



DER
Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à Memento Mori Patrimoine, professionnel réglementé et contrôlé et nous vous en remercions.

Vous voudrez bien trouver, dans la présente fiche d'informations légales, les éléments que vous devez garder en mémoire.

Elle résume toutes les informations légales que Memento Mori Patrimoine vous communique dès le début de la relation.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Florent Maudoux
Président

VOTRE CONTACT

M. MAUDOUX Florent
Memento Mori patrimoine
5 ROUTE DE PONT CAFFINO
44120 vertou

Téléphone : **+33671202071**
Email : **mementomori.patrimoine@gmail.com**

INFORMATIONS

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Memento Mori Patrimoine pour les finalités suivantes : gestion et suivi de votre relation avec la société 2MP ainsi qu'avec les tiers impliqués dans cette relation ; réalisation d'études et d'analyses visant à améliorer nos produits et services ; participation à des programmes et animations ; prise de contact par email (ou autrement), prospection commerciale et proposition d'offres susceptibles de vous intéresser. Les documents que vous communiquez peuvent être dématérialisés dans le cadre de la gestion électronique des documents.

Nous ne recueillons que les informations nécessaires à leur traitement et les conservons pendant la durée de ce(s) traitement(s). Ces informations sont destinées à la société Memento Mori Patrimoine, en tant que responsable du traitement.

Elles sont enregistrées dans notre fichier clients/prospects. Elles peuvent également être communiquées aux partenaires, mandataires, prestataires, sous-traitants Memento Mori Patrimoine.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : mementomori.patrimoine@gmail.com ou Memento Mori Patrimoine 5 route de Pont Caffino 44120 VERTOU
Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

L'Entreprise: Memento Mori Patrimoine (2MP), SASU au capital de 3 500€, enregistrée au R.C.S. de Nantes sous le numéro 103 149 209, code NAF/APE : 70.22Z
Adresse professionnelle : 5 route de pont Caffino 44120 VERTOU
Tel: 0671202071

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 26008173.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

PROCESS ET DOCUMENTS REMIS

Dans le cadre de notre mission de conseil en investissement financier, nous vous remettrons ou demanderons de compléter et signer les documents suivants :
- Le document d'entrée en relations comprenant la fiche d'informations légales, la procédure du traitement des réclamations et le traitement des données personnelles,
- Le questionnaire permettant d'identifier votre situation et votre profil risque et de déterminer vos souhaits d'investissement,
- La lettre de mission, document par lequel vous nous mandatez,
- La convention RTO, en cas d'investissement dans des parts et actions d'OPC,

- Le rapport d'adéquation, document par lequel nous vous rendons compte de notre mission.

N° ORIAS : N°26008173

Responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles
Responsabilité civile professionnel
Police N° 150265613

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	1 000 000€	1 000 000€
GIRARDIN	750 000€	750 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
corum	SCPI	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
ENKY	Contrat obligataire	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
FINANC'ILE	GIRARDIN	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
SCPI	SCPI	Convention de distribution	Rétrocessions de commission

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 26008173

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier et type A, conseil susceptible d'être fourni, niveau 1.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

Adhérent de l'ANACOFI-COURTAGE, association agréée par l'ACPR

Informations quant aux diligences lutte contre le blanchissement et le financement du terrorisme

En tant qu'intermédiaire en assurances, je suis soumis à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
À ce titre, je dois recueillir et vérifier un certain nombre d'informations vous concernant, notamment votre identité et celle de vos éventuels bénéficiaires effectifs, comprendre l'origine et la destination des fonds que vous investissez, analyser la nature de vos opérations ainsi que leur cohérence avec votre situation patrimoniale et professionnelle, et assurer un suivi régulier de la relation dans le temps.
Ces diligences, qui reposent sur le principe de connaissance du client, ont pour objectif de garantir la sécurité de vos investissements et la conformité de nos échanges avec les obligations légales et réglementaires.

N° ORIAS : N°26008173

Responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles
Responsabilité civile professionnel
Police N° 150265613

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Courtage d'assurances de personnes	1 600 000€	2 400 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Apicil	Assureur	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
ALLIANZ	Assureur	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
CORUM	Assureur	Convention de distribution	Rétrocessions de commission

FINANCEMENT

Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 26008173

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie mandataire d'IOBSP de niveau 1

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont des activités contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont l'adresse est 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 et internet :

http://acpr.banque-france.fr/accueil.html

N° ORIAS : N°26008173

Responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles
Responsabilité civile professionnel
Police N° 150265613

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IOBSP	1 000 000€	1 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
FINANCE CONSEIL	Courtier	Convention de distribution	Rétrocessions de commission

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

IMMOBILIER

Agent immobilier

Carte Professionnelle permettant les transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds, délivrée par la CCI de Nantes - Saint Nazaire.
Représentant légal: Maudooux Florent

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Carte T : N°CPI 4401 2026 000 000 018

Responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles
Responsabilité civile professionnel
Police N° 150265613

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Agent ou intermédiaire immobilier	1 000 000€	1 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CIR	Immobilier	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
COGEDIM	Immobilier	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
KAUFMAN BROAD	Immobilier	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
LP Promotion	Immobilier	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
Meilleur Investissement immobilier	Immobilier	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
ROCKSTONE	Immobilier	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
VINCI	Immobilier	Convention de distribution	Rétrocessions de commission

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques,
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :
Médiateur de l'Anacofi92 rue d'Amsterdam75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :*Pour les activités de CIF*
M. Rémi BOUCHEZ, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers17, place de la Bourse75082 Paris cedex 02Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'assurance
La Médiation de l'AssuranceTSA 50110 75441PARIS CEDEX 09Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières
Médiation de la consommation - ANM Conso25 Allée Rose Dieng Kuntz75019 PARISSite internet: https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Memento Mori Patrimoine est susceptible de se rémunérer de plusieurs façons non cumulables détaillées ci-après. Le détailde la facturation et de la rémunération de 2MP concernant votre investissement vous sera précisé sur la lettre de mission.

1 - Honoraires en cas d'étude patrimoniale personnalisée sur demande du client :

Etude patrimoniale : 150 € TTC/heure sur devis

2 - Rétrocessions de commission

La société 2MP agit en tant que Conseil en Investissement non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers.Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Concernant les produits assurantiels, les frais d'entrée prélevés aux clients lors de la souscription sont, en principe, rétrocédés en intégralité à 2MP sauf incompressible.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise pourra être fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier: 2MP 5 route de Pont Caffino 44120 VERTOU
Par tel : 0671202071
Par mail : mementomori.patrimoine@gmail.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026